

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
<b>Membres présents :</b>	16
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Afin d'être en cohérence avec les pratiques en Occitanie et les coûts administratifs réels, le prélèvement de 12 % pour frais de gestion des contrats de recherche est approuvé.

Cette délibération abroge la délibération 2011-23 du 13 avril 2011.

Fait à Nîmes le :

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG